

Cadre réservé à l'administration

☐	Fiche d'inscription
☐	Vaccinations
☐	Avis d'imposition
☐	Copie carte d'identité
☐	Fiche sanitaire
☐	Assurance RC
☐	ASNS (savoir nager)
☐	Autorisation sortie territoire

Inscription ATOOUT SPORT AVRIL

13 au 17 avril 2026

**FICHE D'INSCRIPTION (à renseigner intégralement)**

Nom..... Prénom.....
Né(e) le..... Sexe..... M ☐ F ☐ Âge.....
Taille..... Poids..... Pointure.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner intégralement)

Nom du responsable légal..... Prénom.....
Adresse complète.....
Code postal..... Localité.....
Tél. fixe..... Portable..... Tél. professionnel.....
Adresse email.....

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant,

- Déclare vouloir faire participer mon enfant aux animations ATOOUT SPORT AVRIL 2026 organisées par la Mairie de Bartenheim.
- Certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription.
- Autorise la direction du centre à faire soigner mon enfant, à prendre toutes les mesures d'urgence jugées nécessaires et à faire pratiquer les interventions chirurgicales (anesthésie comprise) rendues nécessaires dans l'intérêt de l'enfant.
- Accepte et m'engage à payer l'intégralité des frais d'inscriptions aux animations ATOOUT SPORT AVRIL 2026
- Autorise la Mairie de Bartenheim à prendre et diffuser l'image de mon enfant sur ses supports de communication

OUI ☐ NON ☐

- Autorise mon enfant à quitter SEUL le site d'accueil en fin de journée ou d'activité en ayant préalablement informé le Directeur

OUI ☐ NON ☐

À..... le.....

Signature des parents (**précédée de la mention "lu et approuvé"**)



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Cette semaine d'animations est agréé par les services de la Jeunesse et des Sports conformément à la législation en vigueur.
- Les activités physiques proposées durant ces animations sont envisagées dans une perspective d'initiation, de découverte et d'apprentissage.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la semaine d'animations si le nombre de participants nécessaires à sa réalisation n'est pas atteint.
- La responsabilité de la Mairie de Bartenheim ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeurs ou espèces.
- L'organisateur a souscrit une assurance "Responsabilité Civile". Cette assurance ne se substitue en aucune façon à celle des familles, tous les enfants devant bénéficier d'une couverture en cas d'accidents.

Formule proposée

- La semaine ATOUT SPORT AVRIL comprend : 5 jours d'animations à l'ESPACE 2000 - BARTENHEIM (68), le transport, les différentes sorties et l'encadrement.
- **Horaires : accueil et rendez-vous de 8h00 à 9h00 à l'ESPACE 2000 BARTENHEIM, activités ou sorties de 9h00 à 17h00, départ échelonnée des enfants de 17h00 à 17h30**
- Elle s'adresse aux jeunes de 10 à 17 ans révolus, débutants, débrouillards ou confirmés encadrés par des professionnels qualifiés
- Les repas sont tirés du sac toute la semaine, il faudra donc prévoir un sac à dos avec repas et bouteille d'eau ou gourde pour les animations sur place ou lors des différentes sorties organisées sur la semaine.

Règlement intérieur

- Tous nos séjours sont non-fumeurs. Seuls les enfants de + de 16 ans ayant une autorisation signée par les parents pourront fumer à des moments et dans des lieux précis à l'abri des regards. De même, l'alcool et les drogues sont strictement interdites dans le cadre de nos séjours.
- En cas de non-respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité, un enfant pourra être renvoyé dans sa famille. Les personnes responsables légalement de l'enfant seront prévenues personnellement dans les plus brefs délais et devront récupérer ce dernier directement sur place. Dans le cas où nous devions rapatrier l'enfant, tous les frais seront à la charge des parents et aucun remboursement du séjour, même partiel, ne sera effectué.

Tenue et matériels

- Tout participant devra se présenter avec une tenue adaptée à la pratique sportive de pleine nature ou extérieure selon les activités. Des baskets pour la pratique en salle seront également indispensables
- Un VTT en bon état de fonctionnement sera nécessaire et le casque sera obligatoire pour la sortie.

Participation financière

- La participation financière sera acquittée après la semaine d'animation, une facture vous sera donc transmise par courrier à l'issue de la semaine. La Mairie de Bartenheim n'acceptera aucun règlement en direct.
- Aucun remboursement ne sera possible sauf en cas d'annulation des animations par l'organisateur ou sur présentation d'un certificat médical.

Mentions légales

- Les informations personnelles sur nos formulaires sont stockées et/ou enregistrées dans un fichier informatisé par le service des sports de la Mairie de Bartenheim.
- Nous ne traiterons et n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour effectuer l'inscription à l'évènement, créer votre dossier, assurer l'exécution de nos prestations, vérifier la validité des informations nécessaires au paiement.
- Vos informations personnelles sont conservées pendant une période qui ne saurait excéder 5 ans sauf si vous exercez vos droits de suppression des données vous concernant. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens nécessaires à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif et le service comptable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense etc...)
- Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 23 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
- Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant la Mairie de Bartenheim par courriel : sport.jeunesse@mairie-bartenheim.fr ou par courrier postal : Mairie de Bartenheim - service de la jeunesse et des sports- 9 rue du Général de Gaulle 68870 BARTENHEIM.

Pièces à fournir

- ☐ Fiche d'inscription dûment complétée
- ☐ Photocopie du carnet de vaccination
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition
- ☐ Copie de la carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité de l'enfant
- ☐ Fiche sanitaire dûment complétée
- ☐ Attestation de responsabilité civile individuelle
- ☐ Attestation "PASS-NAUTIQUE" ou Attestation du Savoir Nager en Sécurité
- ☐ Autorisation de sortie de territoire dûment complétée :

- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité du parent signataire

